



COMPTE-RENDU VALANT PROCES VERBAL Conseil Municipal du 02 février 2022 à 19h00

Présents :

Maire : BESNIER Didier, président de séance
Adjoints au Maire : CANESTRARI Véronique - GROUILLER Elodie - SOUCHE Antony
Conseillers municipaux : SAVINAS Gaëlle - COULLOMB Fabien - AYMARD Jean-Pierre - BOYER Marc - MEILHAC Laurent
MEYNIER Laurent - SAVELLI Eric - LABELLE Séverine

Procurations :

LEVARDON Michel à BESNIER Didier
PONÇON Lydie à CANESTRARI Véronique
COLLOCA Cindy à SOUCHE Antony
BLANGERO Nathalie à COULLOMB Fabien
BOUR Lydie à GROUILLER Elodie

Absents :

SAPLANA Javier - CHAMBOVET Cyrielle

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

Arrivée de M. SAPLANA à 20h00

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2021
2. SIFA avis retrait communes de Mondragon Mornas Piolenc
3. Modification du tableau des effectifs
4. Renouvellement convention médiation de l'eau
5. Attribution du marché de travaux pour la salle associative
6. Ouverture des crédits avant le vote du budget
7. Dotations DETR/DSIL : peinture groupe scolaire, incendie, rampes escaliers accessibilité, vidéo protection
8. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2021

Comme à chaque point à l'ordre du jour, M. le Maire demande s'il y a des questions. En l'absence de remarques, il met le compte rendu au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité – Une abstention de M. Marc BOYER.

2. SIFA avis retrait communes de Mondragon Mornas Piolenc

M. le Maire indique que les communes de Mondragon, Mornas et Piolenc ont souhaité se retirer du Syndicat Intercommunal de la Fourrière Animalière (SIFA). Il rappelle que le comité syndical du SIFA avait à se prononcer sur cette demande, ce qu'il a fait le 06 décembre 2021 en approuvant ce retrait.

M. le Maire précise que les communes ont également à se prononcer sur cette demande.

Pour une complète information du conseil municipal, M. le Maire fait lecture du bilan du SIFA sur l'année écoulée et rappelle la situation dans laquelle il se trouvait encore en octobre 2020.

M. le Maire souligne les efforts conjugués du comité syndical depuis sa mise en place avec les services d'Etat pour arriver au bilan positif actuel. Il rappelle l'importance que revêt la présence des délégués des communes aux réunions et Comités Syndicaux du SIFA.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce retrait et propose de ne pas approuver le retrait des Communes de Mondragon, Mornas et Piolenc (Vaucluse) du SIFA et demander leur maintien dans le syndicat.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

3. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Il rappelle que l'avancement de grade est possible par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi et qu'un agent peut être proposé pour une promotion au grade supérieur.

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, M. le Maire propose de :

- Créer le poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet, 35h hebdomadaires, afin de promouvoir un agent à compter du 1^{er} mars 2022,
- Supprimer le poste d'Adjoint technique, permanent à temps complet, 35h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

4. Renouvellement convention médiation de l'eau

M. le Maire rappelle que la commune est gestionnaire du service public de l'assainissement collectif, que la compétence eau appartient au Syndicat Rhône-Aygues-Ouvèze et qu'il a lui-même signé un contrat de délégation de service publique au délégataire SAUR.

M. le Maire rappelle également l'obligation faite aux communes de garantir aux consommateurs la possibilité d'un recours gratuit à un dispositif de médiation et de les informer de cette possibilité de recours et de ses modalités.

M. le Maire indique qu'une structure nommée « **Médiation de l'eau** », seule médiateur existant pour les services de l'eau et assainissement, a été créée en partenariat avec l'AMF et l'ADCF et qu'elle a pour but de faciliter le règlement amiable des litiges portant sur l'exécution du service public de l'eau ou de l'assainissement et opposant un consommateur au service qui le gère.

Ainsi, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à la « Médiation de l'eau » pour le seul service public de l'assainissement collectif et rappelle que la gestion de l'eau est portée par le syndicat RAO.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

5. Attribution du marché de travaux pour la salle associative

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une salle associative. Qu'une consultation a été réalisée suivant la procédure adaptée du 04 octobre au 05 novembre 2021, les offres reçues et les négociations réalisées avec les candidats.

M. le Maire expose le rapport d'analyse des offres de la Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi, il est indiqué que les offres reçues et les négociations réalisées avec les candidats, les entreprises suivantes ont été retenues aux prix HT suivants :

Lot 1	Parois, soutènements	ANCRAGES FONDATIONS TRAVAUX SPECIAUX	La Fare-les-Oliviers	13	58 460,00 €
Lot 2	Terrassement, VRD,	SUZE BATIMENTS	Suze-La-Rousse	26	250 839,83 €
Lot 3	Charpente bois couverture tuiles	SAS REBOULET	Livron	26	47 314,12 €
Lot 4	Couverture cuivre zinguerie	SARL BOISSY	Saint Peray	07	28 702,98 €
Lot 5	Etanchéité	EGGE 43	Valence	26	4 176,19 €
Lot 7	Menuiseries intérieures	SARL BACCOU	Beaumes De Venise	84	32 265,86 €
Lot 8	Plâtrerie peinture	SARL SOLELEC	Avignon	84	58 680,46 €
Lot 9	Revêtements sols faïences	SAS ANGELINO & FILS	Saint Donat	26	23 737,40 €
Lot 10	Façades	SPEF	Montélimar	26	7 177,34 €
Lot 11	Electricité	PPS	Bollène	84	32 807,00 €
Lot 12	Chauffage ventilation plomberie	SAS REBOUL COTTE CLIMATIQUE	Montélimar	26	58 081,15 €

Il est souligné que le lot 6 est rendu infructueux et fera l'objet d'un nouvel appel d'offres.

M. le Maire expose aux élus l'évolution du marché depuis son lancement en soulignant que les montants de marchés ont évolué en fonction d'une conjoncture économique particulière et essentiellement liée à la crise sanitaire.

Outre le temps perdu, il est constaté des contraintes comme l'augmentation de matières premières (bois et acier par exemple) et par ailleurs un marché dopé à la sortie de crise par le plan de relance notamment.

Ainsi, depuis un APD estimé à 537.000€ HT le marché se présente à 667.242€ HT hors honoraires de l'architecte avec des dotations globalisées à 434.000 €, soit un financement de la commune à hauteur de 233.000€, hors honoraires d'architecte.

M. le Maire précise qu'à ce stade du projet et des arbitrages du budget 2022, il n'est pas encore indiqué si ce projet sera financé en totalité sur l'autofinancement de la commune. L'arbitrage se fera en fonction des autres programmes d'investissement.

A la question ne faisant pas l'objet de la délibération doit-on ou pas poursuivre ce projet compte-tenu de l'augmentation de son coût financier, Mme Elodie GROUILLER et M. Marc BOYER s'abstiennent. Le Conseil Municipal à la majorité décide de poursuivre.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution du marché tel que précité.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité – Deux abstentions de Mme Elodie GROUILLER et de M. Marc BOYER.

6. Ouverture des crédits autorisant des dépenses d'investissement avant le vote du budget

M. le Maire rappelle que :

- Dans l'attente du vote du budget, l'exécutif peut mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022,
- Le Maire peut, sur autorisation du Conseil, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette,
- L'autorisation du Conseil Municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits,

M. le Maire indique que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget principal est égal à 1.599.840 €, le montant d'ouverture des crédits budgétaires ne peut être supérieur à 399.960 €.

M. le Maire demande que le Conseil Municipal puisse l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2022 avant le vote du budget principal de l'exercice 2022 pour un montant maximum de 399.960 €, étant entendu que les dépenses d'investissements concernées sont notamment les suivantes :

- Travaux de géomètre et acquisitions
- Travaux Eglise
- Travaux salle associative

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

7. Dotations DETR/DSIL : peinture groupe scolaire, incendie, rampes escaliers accessibilité, vidéo protection

M. le Maire rappelle les modalités d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour l'année 2022, et les projets de la commune pouvant s'inscrire dans ce cadre.

Il souligne les différents financements projetés sur les différents projets et indique au Conseil Municipal sollicitera l'Etat, le cas échéant, pour l'obtention de subventions maximum au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2022.

8. Questions et informations diverses

• DIA

M. le Maire indique qu'il n'a pas fait valoir son droit de préemption sur cinq DIA concernant des biens immobiliers à la vente.

• Informations – questions diverses

A. M. le Maire informe les élus de l'ouverture de l'enquête publique portant le démantèlement de l'installation nucléaire de base nommée « Base Chaude Opérationnelle du Tricastin » BCOT présentée par la société EDF, usine située sur le site nucléaire du Tricastin sur la commune de Bollène.

Il indique que cette enquête publique se déroulera du 15 février à 9h00 au 17 mars 2022 inclus à 17h00. Les élus et le public sont invités à prendre connaissance de l'arrêté interpréfectoral portant l'ouverture de cette enquête publique.

B. M. le Maire rappelle que le moment des demandes de subventions pour les associations est arrivé et qu'il n'y aura pas cette année de dérogation aux dispositions prises pour l'attribution des subventions et notamment sur la forme et la complétude et les délais de dépôt des dossiers.

C. M. le Maire invite M. Antony SOUCHE, adjoint en charge des travaux, à présenter la reprogrammation des travaux de la restauration de l'église Ste Anne.

M. Antony SOUCHE présente le programme phasé en 4 à 5 tranches suivants les besoins et les financements avec notamment :

1^{ère} tranche/2022 portant les travaux d'urgence de consolidation et rénovation du clocher et le renfort de la charpente pour un montant de 130.800€,

2^{ème} tranche/2023 portant les travaux remise en valeur jardin, ruelle et façade Sud-Est pour un montant de 207.800€,

3^{ème} tranche/2024 portant la finalisation des extérieurs et notamment des trois autres façades, de l'accessibilité PMR et de la rénovation de l'escalier pour un montant de 192.500€,

4^{ème} tranche et éventuellement 5^{ème} tranche portant sur la rénovation de l'intérieur de l'église. Un diagnostic complet a été fait et va permettre non seulement de faire une projection chiffrée mais surtout de faire les arbitrages sur ce qui est nécessaire de restaurer ou pas.

D. Après la présentation à deux reprises par les porteurs du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire des communes de Bouchet, Suze La Rousse et La Baume de Transit, M. le Maire fait un bref rappel du projet et des conditions pour l'intégrer. Il précise que les éléments financiers ne peuvent être connus avec précision à ce stade du projet, pour des raisons liées aux marchés publics notamment et aux financements divers susceptibles de venir

en dotation du projet. Il rappelle aux élus l'importance de se projeter sur l'avenir dans l'intérêt des administrés et demande à chacun de se souvenir, à l'échelle 5 à 10 ans, de la position prise aujourd'hui.

M. le Maire ouvre le débat sur la question posée aux élus de Rochegude : La commune de Rochegude souhaite-t-elle intégrer le projet à ce stade de la réflexion ?

Il indique par ailleurs que si l'offre de santé est à ce jour sur Rochegude satisfaisante, elle ne s'inscrit pas malgré tout dans un schéma pérenne.

Les échanges, parfois réalistes ou ramenés à la simple échelle budgétaire, voire passionnés ou idéologiques mènent à la position suivante des 18 élus présents ou représentés (P) :

Voix POUR	Voix CONTRE	ABSTENTIONS
BESNIER Didier	GROUILLER Elodie	CANESTRARI Véronique
SAPLANA Javier	SAVINAS Gaëlle	LEVARDON Michel (P)
SOUCHE Antony	COULLOMB Fabien	MEYNIER Laurent
COLLOCA Cindy (P)	SAVELLI Eric	MEILHAC Laurent
AYMARD Jean-Pierre	LABELLE Séverine	PONÇON Lydie (P)
		BOUR Lydie (P)
		BLANGERO Nathalie (P)
		BOYER Marc

P pour procuration

Sans réel majorité, la démarche visant à intégrer le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaires est rejetée.

E. Mme Séverine LABELLE intervient pour demander l'installation d'un cendrier à proximité de la salle polyvalente requête formulée par les parents et les enfants dans le cadre du projet « Nettoyons la Nature ».

M. le Maire indique être favorable à la pose d'un cendrier pour répondre à une demande émanant des enfants en précisant qu'il ne se fait pas d'illusion sur l'utilisation dudit cendrier qui servira parfois de poubelle et peu de cendrier. Il souligne que régulièrement, le personnel des services techniques est appelé à nettoyer l'aire de jeux des plus petits et notamment à ramasser les mégots de cigarettes alors même qu'un panneau interdit de fumer sur cet espace. Il rappelle également qu'il est interdit de fumer devant l'école et malgré le bon sens de la mesure, certains parents continuent de fumer se montrant parfois agressifs à la moindre remarque sur le sujet.

F. Mme Séverine LABELLE évoque certains problèmes liés au chauffage du groupe scolaire. Il est suggéré de mener une étude dans les mois à venir pour voir la nécessité de remplacer l'équipement actuel et relativement ancien dans la perspective d'améliorer le confort des enfants, dans la mesure des possibilités budgétaires. Dans les échanges il est souligné que l'installation d'une climatisation n'est pas forcément recommandée dans un groupe scolaire pour différentes raisons d'hygiène, d'entretien et de coût notamment.

G. M. Marc BOYER demande s'il est envisagé de contacter l'INRAP (Institut Nationale de Recherches Archéologiques) dans le cadre des travaux du local associatif. Une démarche est prévue en ce sens, M. Antony SOUCHE prendra attache de l'INRAP dans les prochains jours.

H. M. Fabien COULLOMB rappelle les élections présidentielles et législatives prochaines et les obligations faites aux élus en pareille circonstance.

I. M. Laurent MEYNIER interroge M. le Maire pour avoir des informations supplémentaires sur le véhicule transport en commun 9 places partagé à plusieurs communes. Il indique se faire le relai d'une société contactée pour participer à cette action.

M. le Maire indique qu'il conseille aux annonceurs sollicités pour cette démarche de le contacter directement si des questions particulières subsistent après le contact avec la société porteuse du projet.

Séance levée à 21h30.

Le Maire, Président de séance,



Didier BESNIER

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Antony Souche', written over a faint circular stamp.

Antony SOUCHE

